

Initiatives ministérielles

mais aussi l'amour libre, les verres gratuits offerts aux stations d'essence, les offres gratuites et le resquillage en général.

Bien sûr, les parlementaires connaissent peut-être mieux l'oxymoron que nous observons presque de première main dans certaines des mesures que nous adoptons maintenant au Parlement pour rebâtir le pays après neuf années de règne conservateur, c'est-à-dire l'oxymoron dont l'usage est le plus répandu dans tout le pays: progressiste-conservateur. Cela ne veut rien dire; ce sont deux mots de sens contradictoire.

L'ennui avec le concept de liberté ou de gratuité, c'est qu'il a deux sens contradictoires, comme M. Saul l'expliquait plus loin: «L'un renvoie à la liberté politique, ou la liberté tout court, et revêt une valeur éthique; l'autre renvoie à un état d'existence imaginaire dans lequel il n'y a aucun effort et rien à payer. On confond donc la liberté avec l'idée du joueur qui pense qu'on peut avoir quelque chose pour rien, et c'est ce qui attire les vauriens de Johnson.» Je soutiens que le projet de loi C-57 tel que proposé, sans amendement, nuira aux Canadiens et à l'industrie canadienne, et c'est pourquoi les néo-démocrates proposent ces amendements pour s'assurer que les intérêts des Canadiens soient protégés au niveau international, de sorte que nous puissions continuer à bâtir un pays fort d'un océan à l'autre.

• (1315)

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je vois une analogie entre les propos des députés néo-démocrates et un disque rayé. Ces derniers dénoncent sans cesse les Américains et demandent que nous agissions comme eux. Cela me rappelle quelqu'un qui ne peut aller au lit le soir de crainte que quelqu'un d'autre s'amuse à l'extérieur.

Le projet de loi à l'étude vise expressément la mise en oeuvre d'un accord qui a été conclu par plus de 123 pays du monde entier, rien de plus, rien de moins. Les provinces ont été consultées tout au long du débat sur cette question, depuis six ans et demi.

Je ne comprends pas les députés du N.P.D. Le premier ministre néo-démocrate de l'Ontario vient de rentrer d'un voyage en Chine et il appuie le principe de l'Organisation mondiale du commerce ainsi que le projet de loi de mise en oeuvre du GATT. L'autre premier ministre néo-démocrate, celui de la Colombie-Britannique, était aussi du voyage. Il est revenu enchanté et très enthousiaste à l'idée de libéraliser le commerce à l'échelle mondiale et d'ouvrir de nouveaux marchés.

Je ne vois pas ce qui contrarie les députés néo-démocrates à la Chambre. Chaque fois que nous employons le mot «libre», ils bondissent.

Pour un pays comme le nôtre, dont les frontières sont parmi les plus longues du monde, les échanges commerciaux sont très importants. Ils sont synonymes d'emplois. Chaque milliard de

dollars d'échanges commerciaux permet la création d'au moins 9 000 à 10 000 emplois. Les députés néo-démocrates devraient se réjouir que le gouvernement se préoccupe de la question. Notre premier ministre s'en préoccupe; il a dirigé l'une des plus importantes délégations commerciales de l'histoire canadienne et a obtenu d'excellents résultats.

Les députés néo-démocrates devraient féliciter le premier ministre et le gouvernement de notre pays d'avoir accompli du si bon travail. Pour la première fois de l'histoire du pays, nous avons envoyé une équipe unifiée en mission pour faire la promotion des intérêts canadiens.

En ce qui concerne la motion n° 4 proposée par le député du NPD, je propose qu'elle soit rejetée pour les raisons suivantes. L'entente n'exige pas que soit faite une étude comme celle qui est proposée dans la motion. Du reste, le gouvernement dispose déjà de ce pouvoir. L'amendement est donc inutile, redondant.

En outre, un rapport a été déjà publié le 22 juin 1994 sur les effets de l'accord du GATT sur le secteur agricole et agroalimentaire canadien. Produit par des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux en matière d'agriculture, ce rapport a examiné les effets de l'Uruguay Round sur tous les secteurs agricoles, y compris le système de commercialisation du lait. Il a conclu que cet effet serait minime et qu'il n'y en aurait aucun sur les prix intérieurs du lait industriel pendant la période de transition. La production pourrait baisser de 0 à 2 p. 100 d'ici l'an 2000 par suite d'un nouvel engagement minimal relatif au beurre.

Pour les mêmes raisons, nous recommandons le rejet de la motion n° 5. J'ajouterai que cet amendement prévoit l'établissement d'une exigence très coûteuse et détaillée qui aurait d'importantes répercussions sur les ressources.

• (1320)

Les renseignements sur l'Organisation mondiale du commerce demandés aux alinéas 12.1 a) à d) figurent dans le rapport annuel du GATT. Le ministre pourrait s'engager à déposer le rapport annuel de l'OMC à la Chambre, au besoin.

Pour les raisons que je viens d'énumérer, nous recommandons le rejet des motions 4 et 5.

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir à mon tour d'intervenir sur les deux motions présentées par notre honorable collègue de The Battlefords—Meadow Lake, qui visent, du moins en ce qui concerne la motion n° 4, à instaurer un suivi parlementaire sur les effets de l'accord sur le système de mise en marché du lait. Je voudrais simplement rappeler à nos collègues du Nouveau Parti démocratique que nous avons proposé la motion n° 2, ce matin, qui fait référence à un rapport annuel qui devra être déposé sur la mise en oeuvre d'une façon plus générale de l'Accord de l'Uruguay Round par nos principaux partenaires, et particulièrement les États-Unis.